



MB/YB

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 novembre 2005 à vingt heures en mairie

N° 05-07

Publié conformément aux articles L. 2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal convoqué le 9 novembre 2005 suivant les dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie à vingt heures sous la présidence de **M. Jean-Loup METTON**, Maire,

* **Présents (27)** : M. METTON, Mme FAVRE, M. PAUCARD, Mlle FAVRA, M. SIMBOZEL, Mme GASTAUD, M. GIRAULT, M. SAINT-MARTIN, M. CARRE, M. RYSER, Mme BILLARD, Mme MOLIERES, Mme KIM, Mme BLANCO, M. FONTENAIST, Mme MARTIN, M. LAURENT, M. MILLOTTE, Mme GIBERT Nicole, M. AILHAUD, Mme FINOT-FREBAULT, M. BASSINET, M. FIET, Mme LASSERRE, M. ROBINEAU, M. VINCENT, Mme GALATEAU.

Représentés (5) :	Mme GIBERT Muriel	Par	Mme FAVRE
	M. VIROL	Par	M. METTON
	M. FLAMME	Par	Mlle FAVRA
	M. FRANCOIS	Par	Mme MARTIN
	Mme BRAIDOTTI	Par	M. ROBINEAU

Excusée (1) : Mme SOULAIGRE-MANGIAMELLI

Absents (6) : M. TRIQUET, Mme MERGUI-CHICHE, Mlle MASSET, M. HAINAUT, Mme BERNIER, Mlle GESRET.

* **Assistaient également** :

- **Fonctionnaires** :

Monsieur BIN :	Directeur Général des Services
Monsieur PRAMOTTON :	Directeur Général des Services Techniques
Madame CLERC :	Directrice des Ressources Humaines
Monsieur DARMAGNAC :	Directeur des Finances
Monsieur MAGRO :	Directeur de la Communication
Mademoiselle FURNEMONT :	Responsable de la Direction générale des services
Mme BELLAHCENE :	Direction Générale des Services

- **Cabinet du Maire** : Madame LIOTARD, Directrice

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Mme GIBERT Nicole est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 3 octobre 2005 est adopté à l'unanimité (abstention des groupes socialiste et communiste).

ORDRE DU JOUR

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE		
		3-4
FINANCES		Pages
05-183	Décision modificative n°2 budget Ville.	4-7
05-184	Budget supplémentaire de l'assainissement.	8-9
05-185	Subventions complémentaires au titre de 2005	10
05-186	Prorogation de la garantie de l'emprunt contracté par la SEMARMONT auprès de la Société Générale.	11
05-187	Remboursement de frais à un agent de la Ville.	12
URBANISME		
05-188	Phase indemnitaire de la procédure d'expropriation concernant l'aménagement de la place Emile Cresp	12-13
RESSOURCES HUMAINES		
05-189	Création d'un emploi d'attaché territorial	13
05-190	Conservatoire municipal de Musique et de Danse - Majoration des heures d'enseignement	13-14
MARCHES & TRAVAUX		
05-191	Avenant n°2 au lot 2-3 du marché de mobilier pour le centre administratif et la médiathèque	14
05-192	Avenant n°1 au lot 1-3 du marché de mobilier pour le centre administratif et la médiathèque	14-15
05-193	Avenant n°1 au lot 1-6 du marché de mobilier pour le centre administratif et la médiathèque	15
05-194	Avenant n°1 au lot 1-7 du marché de mobilier pour le centre administratif et la médiathèque	16
05-195	Avenant n°1 au lot n°1 du marché de fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants municipaux de la Ville de Montrouge	16
05-196	Résultat de la procédure de marché négocié relative à l'aménagement des ateliers municipaux	16-18
05-197	Résultat de la procédure négociée relative à la réhabilitation du gymnase Maurice Arnoux	18-19
05-198	Résultat de la procédure négociée relative à la création d'une halte-garderie dans la ZAC Messier	20-21
AFFAIRES DIVERSES		
05-199	Rapport d'activités 2004 du SIPPPEC	21 -22
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES		22-30
INTERVENTIONS DIVERSES		
	Transformation de la rue Fénelon en rue piétonne	30
	Situation actuelle des banlieues	30-31
	Danger de la rue Quinet à double sens	31
	Arrêtés de couvre-feu pris à Montrouge	31
	Remboursement des adhésions à la piscine	31
	Entretien de la pelouse synthétique du Stade Jean Lezer	31

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
en application de l'Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

1. Acceptation d'un contrat établi avec le Théâtre l'Étincelle concernant le spectacle «Réminiscences, Ballade Poétique » le samedi 15 octobre 2005.
2. Acceptation d'une note d'honoraires présentée par Gérard Leroy, expert - affaire du référé du 05/05/1998-429,36.6.
3. Acceptation de l'indemnité due par la GMF - Accident du 15/09/2005 - 352,99 €
4. Décision de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un pavillon sis 7 rue du 11 novembre à Montrouge.
5. Décision de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local sis 133 avenue Pierre Brossolerte /16 Avenue de la Marne à Montrouge.
6. Acceptation d'une convention établie avec M. LAMAIGNIERE pour une mission de commissaire artistique dans le cadre du Salon d'Art Contemporain 2006.
7. Acceptation d'un contrat établi avec CARAMBA SPECTACLES SARL concernant le spectacle de Johnny CLEGG le dimanche 9 octobre 2005.
8. Fixation d'un prix de vente du catalogue de l'exposition Jacques BOSSER du 29/09/2005 au 22/10/2005.
9. Actualisation de la régie de recettes pour la vente des billets et abonnements pour les spectacles de la saison culturelle de la ville de Montrouge.
10. Acceptation d'une convention établie avec M. Jacques BOSSER concernant l'organisation d'une exposition à l'Hôtel de Ville.
11. Décision d'acquérir un appartement sis 51 avenue de la République à Montrouge en application du droit de préemption urbain de la ville.
12. Décision d'acquérir un pavillon sis 4 rue Louis Rolland à Montrouge en application du droit de préemption urbain de la ville.
13. Acceptation d'une note d'honoraires présentée par la SCP S1BRAN - CHEENNE - Huissiers de justice -PV de constat Maternelle Haut- Mesnil - 345,18 €
14. Acceptation d'un contrat établi avec l'Association PAROLE ET MUSIQUE concernant le spectacle CENDRILLON VASSILISSA le samedi 5 novembre 2005.
15. Décision d'acquérir une remise (lot n° 18) sis 10 rue Sadi Carnot à Montrouge en application du droit de préemption de la ville.
16. Acceptation d'un contrat établi avec la Maison des Contes et des Histoires concernant la location d'une exposition intitulée « Babayaga : un grand conte Russe ».
17. Acceptation d'une convention établie avec M. Guillaume WERLE concernant la réalisation d'un médaillon à l'effigie de George MESSIER.
18. Décision de consignation de fonds dans le cadre de la préemption du bien sis 47 avenue de la République à Montrouge.
19. Acceptation d'une note d'honoraires présentée par Xavier DELCROS, avocat à la Cour - affaire Commune de MONTROUGE c/ Madame CORMERY - 382,72 €
20. Acceptation d'une note d'honoraires présentée par Xavier DELCROS, avocat à la Cour - affaire Commune de MONTROUGE c/ Ligue des droits de l'homme - 741,52 €
21. Acceptation d'un contrat établi avec DJAZ MUSIC OFFICE concernant le spectacle LA NUIT DU JAZZ MANOUCHE le vendredi 25 novembre 2005.

Décisions n° 5,11 et 12 - M. ROBINEAU remarque que ces trois points ont déjà été abordés lors du Conseil Municipal du 3 octobre 2005.

Monsieur le Maire répond que ces décisions sont proches dans leur formulation mais différentes sur le fond.

Décisions n°4 et 15 : M. ROBINEAU souhaite connaître l'objet de ces deux décisions.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de loger l'association de bridge pour la décision n°4, et que la décision n°15 a été prise dans le cadre du futur agrandissement du Square Schumann.

Décision n°18 : M. ROBINEAU demande des précisions sur cette décision. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une préemption pour laquelle on est obligé de consigner le prix dans la procédure à défaut d'accord avec le vendeur.

I. FINANCES

1 - Budget 2005- Décision modificative n°2

Monsieur le Maire rappelle que depuis le vote du budget supplémentaire, un certain nombre de recettes ont été portées à notre connaissance, et de nouvelles inscriptions de crédits sont nécessaires pour faire face à des dépenses non prévues ou sous estimées. Il convient donc de réajuster les crédits par le vote de cette décision modificative.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Parmi les inscriptions supplémentaires, on notera :

- 257 979 € de rôles supplémentaires nous ont été notifiés au titre de la Taxe sur le foncier bâti et de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- 225 000 € sont ajoutés sur les recettes afférentes aux droits de mutations immobilières ;
- 155 564 € de complément de participation de la CAF aux dépenses de fonctionnement des crèches et jardins d'enfant sont à inscrire au titre des soldes 2003, 2004 et avances 2005;
- 50 000 € sont à réinscrire sur la taxe sur l'électricité ;
- 44 022 € ont été versés par Eco-Emballage au titre du soutien à la valorisation du verre pour le 4^{ème} trimestre 2002 et les années 2003 et 2004.

Parmi les réductions d'inscriptions, on notera :

- 126 000 € correspondant aux recettes inscrites pour la contribution des entreprises aux dégradations de voirie ;
- 100 000 € sur les prévisions de recettes du CMS, compte tenu des encaissements ;
- 83 000 € sur la subvention de la CAF versée au titre des Centres de loisirs ;
- 30 000 € sur le service des aide-ménagères ;
- 28 000 € sur les enlèvements de déchets ;
- 21 861 € sur les recettes de la piscine, la réouverture ayant été reportée;
- 12 939 € sur la dotation accordée au Service de Soins à domicile ;
- 10 000 € sur les droits de stationnement.

Concernant les compléments de crédits en dépenses, notons :

- 383 000 € d'inscriptions complémentaires sur les dépenses de personnel ;
- 137 057 € sont à inscrire au titre des subventions attribuées à Instant Théâtre, Montrouge Football Club, au Cercle Athlétique de Montrouge, au Stade Municipal de Montrouge (subventions pour les tournois nationaux entre autres), pour la création d'un relais parents enfants, et à la Croix Rouge pour le tremblement de terre au Pakistan ;
- 107 850 € pour procéder à des annulations de titre demandées par le Trésorier Principal ;

- 82 000 € pour la réalisation de divers travaux d'entretien sur les établissements scolaires maternelles et primaires, les établissements de la petite enfance, les gymnases, le stade et le marché de la Marne ;
- 40 000 € doivent être ajoutés sur les dépenses de gaz et d'électricité pour faire face aux augmentations de tarifs ;
- 34 632 € pour le déménagement de la Médiathèque ;
- 30 000 € pour les insertions en matière de recrutement du personnel ;
- 25 000 € sont nécessaires pour compléter le crédit des carburants ;
- 21 500 € pour divers contrats concernant les ressources humaines ;
- 21 000 € doivent être réinscrits pour l'achat de produits d'entretien et consommables afin de faire face aux dépenses du fait de l'augmentation de surfaces dans certains établissements scolaires, de besoins de produits spécifiques dans les établissements de la petite enfance et dans le nouveau centre administratif ;
- 18 000 € pour les réunions de concertation du PLU ;
- 15 000 € pour faire face aux dépenses de télécommunications ;
- 15 000 € sont à prévoir pour l'achat de consommables destinés au fonctionnement du système antivol de la Médiathèque ;
- 10 000 € sont à ajouter pour l'organisation d'un audit sur l'organisation d'un comité de personnes âgées ;
- 10 000 € de crédits supplémentaires sont nécessaires pour le paiement des familles bénéficiant de l'A.M.A.E.D.

Quelques lignes budgétaires sont en diminution :

- 215 000 € sur la ligne budgétaire prévue pour la délégation de service public de la crèche.
- 42 000 € sur les crédits de transport collectif prévus pour les déplacements au Centre de loisirs Villelouvette ;
- 27 600 € sur les prévisions faites pour l'assurance dommage ouvrage de l'opération Place Cresp ;
- 24 900 € sont à supprimer sur l'ensemble des crédits pour la communication ;
- 16 996 € sur les crédits prévus pour le Salon de peinture ;
- 14 632 € sur les crédits prévus pour le déménagement du Centre Administratif ;
- 12000 € sur les crédits prévus pour l'achat de fioul domestique suite au passage au gaz de la chaudière.

Il faut noter au passage la présence de divers transferts dont l'intérêt n'est que comptable (ré -imputations), et qui n'ont aucune incidence financière.

Les mouvements réels de fonctionnement se traduisent par une dépense supplémentaire de 654 184 € et des recettes de 335 464 €. Le solde est un déficit de - 318 720 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes ne font l'objet d'aucune inscription à cette décision modificative, à l'exception de l'emprunt d'équilibre que nous évoquerons ci-après, lors du bouclage d'ensemble de la DM2.

Des dépenses sont à sortir du budget 2005 :

- 200 000 € prévus pour l'aménagement de la Place Cresp peuvent être supprimés ;
- 180 000 € inscrits pour divers aménagements de voirie ne seront pas utilisés ;
- 100 000 € de prévisions pour les acquisitions immobilières peuvent être rendus ;
- 100 000 € sont à récupérer sur la ligne prévue pour l'étude et la réalisation du jardin Danton ;
- 43 564 € d'inscriptions pour l'achat de logiciels peuvent être récupérés.

Parmi les dépenses supplémentaires, notons :

- 50 000 € doivent être ajoutés sur l'opération de la Maison des Associations ;
- 27 500 € sont nécessaires à l'installation de modules préfabriqués à usage de ludothèque pour la halte garderie Rue du Colonel Gillon ;
- 11 112 € pour l'achat urgent de matériel divers non prévu ou à remplacer ;
- 11 000 € doivent être inscrits pour les révisions de prix dans le cadre des travaux effectués à la Maternelle Marcellin Berthelot ;
- 10 500 € sont à inscrire pour complément de mobilier à la Médiathèque.

Des transferts sont aussi inscrits en investissement. Comme en fonctionnement, ils n'ont pas d'impact sur l'équilibre financier de la décision modificative, mais ils permettent surtout des ré-imputations.

Au total, les mouvements réels d'investissement peuvent se traduire par -867 376€ de dépenses. La section de fonctionnement présentant un déficit de 318 720€, l'emprunt d'équilibre inscrit peut être diminué de 548 656€. Les recettes réelles d'investissement de la présente décision s'élèvent donc à - 548 656€. Le solde d'investissement est de - 318 720€, à rapprocher de la section de fonctionnement.

MOUVEMENTS D'ORDRE

Le virement du fonctionnement sur l'investissement diminue de 318 720 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

	DEPENSES	Propositions du Maire	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
011	Charges à caractère général	4 705,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
012	Charges de personnel et frais assimilés	383 000,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
65	Autres charges de gestion courante	144 647,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
67	Charges exceptionnelles	121 832,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
023	Virement à la section d'investissement	-318 720,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
	DEPENSES DE L'EXERCICE	335 464,00	

RECETTES

	RECETTES	Propositions du Maire	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
70	Produits des services, du domaine	67 815,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
73	Impôts et taxes	522 979,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
74	Dotations et participations	85 195,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
75	Autres produits de gestion courante	204 895,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
	RECETTES DE L'EXERCICE	335 464,00	

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES**

	DEPENSES	Propositions du Maire	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
20	Immobilisations incorporelles	-50 064,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
21	Immobilisations corporelles	-74 300,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
23	Immobilisations en cours	- 362 500,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
0909	Maison des Associations	50 000,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
0916	Construction de la Médiathèque/ Bibliothèque/ Centre Administratif	8 488,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
0925	Extension Maternelle Marcelin Berthelot	11 000,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
	Aménagement Place Cresp	-200 000,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
0929			
0931	Extension maternelle Buffalo	-250 000,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
	DEPENSES DE L'EXERCICE	-867 376,00	

RECETTES

	RECETTES	Propositions du Maire	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
16	Emprunts et dettes assimilées	-548 656,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste communiste et MNR
021	Virement de la section de fonctionnement	-318 720,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
	RECETTES DE L'EXERCICE	- 867 376,00	

Monsieur ROBINEAU remarque qu'en section de fonctionnement, les réductions d'inscriptions semblent importantes.

Monsieur le Maire reprend point par point ces dépenses :

- 126 000 € : ces recettes seront perçues sur le prochain exercice.
- 100 000 € : le CMS a été moins fréquenté qu'on ne l'espérait.
- 83 000 € : les centres de loisirs sont en structures provisoires, or le bénéfice de l'agrément n'est accordé qu'aux locaux définitifs.
- 30 000 € : les prévisions des recettes étaient trop élevées.
- 28 000 € : ces recettes sont sans doute inférieures à nos prévisions.
- 21 861 € : ceci est dû à la réouverture différée de la piscine.
- 12 939 € : il faut rapprocher cette somme des recettes perçues pour le CMS.
- 10 000 € : il s'agit d'un moins perçu en matière de stationnement.

Monsieur VINCENT considère que les dépenses pour les réunions de concertation du PLU sont excessives et ne sont pas justifiées.

Le Maire précise qu'il est fait appel à des experts pour la tenue de ces réunions.

2 - Budget supplémentaire 2005 du service de l'assainissement

Par délibération en date du 29 mars 2004, le Maire rappelle que l'assemblée délibérante a approuvé le budget primitif du service de l'assainissement de la Ville pour 2005, qui s'élevait :

- En fonctionnement, à 487 571,29 €.
- En investissement, à 2 773 270,53 €.

Parallèlement au vote du compte administratif de l'exercice 2004, il a décidé par délibération du 29 juin 2005 d'affecter la totalité du résultat d'exploitation cumulé de l'exercice 2004 d'un montant de 334 550,96 € au compte 1068 «autres réserves» de la section d'investissement.

Le présent budget supplémentaire reprend donc d'abord les reports et les soldes de clôture de l'exercice 2004 constatés au compte administratif 2004, soit :

- 2 345 821,54 € en reports de dépenses d'investissement.
- 2 314 773,45 € en reports de recettes d'investissement.
- 252 450,59 € en déficit de clôture d'investissement de 2004 (article 001 : déficit d'investissement reporté).
- 334 550,96 € sur le compte de réserves 1068 au titre de l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de 2004.

Il convient par ailleurs d'apporter des ajustements et des corrections aux prévisions du Budget Primitif.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses : plusieurs inscriptions sont nécessaires :

- 236 000 € pour faire face à l'engagement du marché relatif aux travaux devant être effectués dans le cadre du programme 2005 ;
- 10 000 € sur les charges financières pour le remboursement de l'A.E.S.N ;
- 448 € pour compléter les frais d'insertion dont la dépense est supérieure au crédit prévisionnel.

En recettes :

- 148 000 € de subvention de l'A.E.S.N. peuvent être inscrits en fonction du coût du marché de travaux relatif au programme d'assainissement 2005.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses :

- 20 000 € sont nécessaires pour faire face à des travaux d'entretien divers, curages et inspections télévisées entre autres ;
- 16 000 € peuvent être diminués du montant prévu sur les charges financières.

En recettes, aucune inscription complémentaire figure à ce budget supplémentaire. Le solde de la section de fonctionnement se traduit donc par un déficit de - 4 000 €.

MOUVEMENT D'ORDRE

4 000 € de section à section (du 023 de la section de fonctionnement vers le 021 de la section d'investissement). Il s'agit de l'autofinancement de la section d'investissement, qui est en diminution du fait du déficit de la section de fonctionnement.

Le budget supplémentaire du service d'assainissement, ainsi équilibré, est approuvé.

**BUDGET D'ASSAINISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES**

Chapitre	Libellé du chapitre	Propositions du Maire	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
011	Charges à caractère général	20 000,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste et communiste
66	Charges financières	-16 000,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste et communiste
023	Virement à la section d'investissement	- 4 000,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste et communiste
	Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	

RECETTES

Chapitre	Libellé du chapitre	Propositions du Maire	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
	Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES**

Chapitre	Libellé chapitre	Propositions du Maire	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
16	Emprunts et dettes assimilés	150 000,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste et communiste
20	Immobilisations incorporelles	448,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste et communiste
23	Immobilisations en cours	2 441 821,54	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste et communiste
001	Solde d'investissement N-1	252 450,59	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste et communiste
	Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 844 720,13	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste et communiste

RECETTES

Chapitre	Libellé du chapitre	Propositions du Maire	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
10	Apport, dotation et réserves	334 550,96	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste et communiste
13	Subventions d'investissement	1 815 773,45	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste et communiste
16	Emprunts et dettes assimilées	698 395,72	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste et communiste
021	Virement de la section de fonctionnement	- 4 000,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste et communiste
	Total RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 844 720,13	

3 - Subventions à diverses associations - attributions complémentaires

Afin de contribuer à dynamiser les activités culturelles, sociales et de loisirs proposées dans la commune, Monsieur CARRE propose d'inscrire les attributions suivantes :

ARTICLE 6574	
Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX	
Sous-Fonction 025 - Aide aux associations	
UDDEN (Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale)	158,00 €
Association Haut- Mesnil Grand Sud (achat de flambeaux pour Téléthon)	575,00 €
Total Sous-Fonction 025	733,00 €
FONCTION 3 - CULTURE	
Sous- Fonction 313 - Théâtre	
L'Instant Théâtre	17 887,00 €
Total Sous-Fonction 313	17 887,00 €
FONCTION 4 - SPORT ET JEUNESSE	
Sous - Fonction 40 - Services Communs	
Montrouge Football Club (subvention au titre des nationaux)	28 248,00 €
Total Sous-Fonction 422	28 248,00 €
FONCTION 6 - FAMILLE	
Sous- Fonction 63 - Aides à la famille	
Relais Enfants Parents (relais assistantes maternelles)	3 000€
Total Sous-Fonction 422	3 000€
TOTAL ARTICLE 6574	49 868,00 €
ARTICLE 6745	
Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé	
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX	
Sous-Fonction 025 - Aides aux associations	
UNRPA (Union Nationale des Retraités et Personnes Agées)	500,00 €
Total Sous-Fonction 025	500,00 €
FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	
Sous-Fonction 025 - Autres services	
Croix Rouge Française (subvention en faveur des populations sinistrées par la tremblement de terre au Pakistan)	6 300,00€
Total Sous- Fonction 524	6 300,00 €
TOTAL ARTICLE 6745	6 800,00€
TOTAL GENERAL	56 668,00 €

Ces attributions seront imputées aux articles 6574 «subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé», et 6745 «subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé» sur les crédits ouverts au budget 2005.

Madame GALATEAU votera contre, car elle n'est pas favorable à la remise de fonds au Croissant rouge, et elle ajoute qu'il serait souhaitable que ce soit la Croix Rouge qui intervienne au Pakistan.

Le Maire explique que c'est la Croix Rouge qui recevra les fonds.

Monsieur VINCENT votera pour car ces sommes sont destinées à des personnes en détresse, d'autant plus qu'il accorde toute sa confiance à la Croix Rouge.

Madame LASSERRE précise que la Croix Rouge et le Croissant Rouge appartiennent au CICR, et que leur fusion est envisagée lors des réunions du CICR.

Adopté à la majorité
(vote contre du MNR)

4 - Prorogation de la garantie de l'emprunt contracté par la SEMARMONT pour financer l'aménagement de la ZAC MESSIER

Par délibération en date du 28 mars 1996, le Maire rappelle que le Conseil Municipal a confié l'aménagement de la ZAC Georges Messier à la SEMARMONT, et a approuvé le contrat de concession avec la SEM locale.

En 1999, la SEMARMONT a dû recourir à l'emprunt pour un montant total de 5 488 164,62 €, dont un prêt de 2 439,184 € contracté auprès de la Société Générale.

Par délibération en date du 15 septembre 1999, le Conseil Municipal a accordé la Garantie de la Ville pour les deux emprunts souscrits par la SEMARMONT, dont celui de 2 439,184 € proposé par la Société Générale.

Par avenant du 5 novembre 2002, la Société Générale a accordé une première prorogation d'un an pour ce crédit relais de 2 439,184 €. Cette prorogation de la garantie de la Ville pour cet emprunt a été adoptée par délibération en date du 2 octobre 2002.

Cet emprunt a fait l'objet d'une seconde prorogation d'un an accordée par la Société Générale, confirmée par l'avenant n° 2 en date du 29 septembre 2003, sur laquelle vous vous êtes prononcés favorablement lors de la séance du Conseil Municipal du 19 novembre 2003.

Par avenant n° 3 du 8 décembre 2004, une troisième prorogation d'un an a été conclue entre la SEMARMONT et la Société Générale. Elle a été adoptée au cours de la séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2004.

Aujourd'hui, la SEMARMONT sollicite une nouvelle prorogation pour un an de cet emprunt auprès de la Société Générale.

Monsieur le Maire soumet donc à votre approbation cette quatrième prorogation d'un an de la garantie accordée par la Ville.

Les conditions financières de ce prêt sont les suivantes :

- Capital 2 439 184,00 €
- Amortissement in fine au plus tard le 18/11/2006
- Intérêts EURIBOR 1 mois, marge + 0,20 %
- Remboursement anticipé sans pénalité à l'échéance de chaque tirage.

La garantie de la Ville est accordée à hauteur de 80% de cet emprunt et pendant toute sa durée.

Il vous est proposé d'accorder cette nouvelle prorogation de la garantie de notre Ville à cet emprunt, et de m'autoriser à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Monsieur VINCENT désapprouve les conditions de préparation et de réalisation de ce projet dans la méthode et dans le résultat, ainsi que les modalités de la concertation.

Monsieur le Maire précise qu'au moment de la concertation, il n'était pas encore élu Maire de Montrouge.

Adopté à l'unanimité
(abstention des groupes socialiste
communiste et MNR)

5 - Remboursement de frais avancés par un agent communal

Le Maire rapporte qu'un agent communal, ne disposant d'aucune régie municipale, a dû convier à déjeuner un chef d'entreprise dans le cadre des fonctions confiées par la Ville.

Or aucune des régies existant à la Direction des Finances (Commande Publique) ou à la Direction des Ressources Humaines ne permet le remboursement d'une telle dépense.

Aussi, cette demande de remboursement sur le budget communal d'une note de restaurant s'élevant à la somme de 88,70 € (quatre vingt huit € et soixante dix cents) est soumise à votre approbation, et l'intéressé devra fournir un justificatif en bonne et due forme.

Pour votre information, il a été précisé à cet agent qu'à l'avenir, il devra choisir l'un des établissements acceptant les règlements par mandat administratif, et établir un engagement de dépenses soumis à signature, comme le font tous les services municipaux.

Il vous est demandé d'autoriser à notifier les offres de la Ville, à négocier avec les personnes concernées et à saisir, le cas échéant, le juge de l'expropriation.

Adopté à l'unanimité
(abstention des groupes socialiste
communiste et MNR)

II. URBANISME

1-Phase indemnitaire de la procédure d'expropriation concernant l'aménagement de la Place Emile Cresp

Le Maire expose que dans le cadre du réaménagement de la Place Emile Cresp, la Ville de Montrouge a engagé une procédure d'expropriation, dont la phase administrative vient de s'achever.

Suite aux enquêtes conjointes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire et aux rapports du Commissaire Enquêteur, le Préfet a prononcé le 21 juillet 2005 l'arrêté de déclaration d'utilité publique et de cessibilité.

Cet arrêté autorise ainsi Monsieur le Maire, agissant au nom de la commune, à acquérir à cet effet soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les parcelles de terrains nécessaires à ce projet.

Le Préfet ayant transmis les documents nécessaires au juge de l'expropriation, la Ville reste dans l'attente de l'ordonnance d'expropriation. Cette ordonnance n'étant pas un préalable à la phase indemnitaire, il est envisagé d'entamer dès à présent les négociations avec les personnes concernées par cette opération.

Conformément à la phase judiciaire de cette procédure d'expropriation, il revient donc à la Ville de notifier ses offres aux personnes concernées et de saisir, en cas de désaccord, le juge de l'expropriation afin qu'il fixe le montant des indemnités.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à notifier les offres de la Ville, à négocier avec les personnes concernées et à saisir, le cas échéant, le juge de l'expropriation.

Monsieur VINCENT explique que son groupe s'abstiendra car il trouve que les projets concernant le centre ville sont trop flous.

Monsieur le Maire répond qu'il aurait pu connaître le futur aménagement de la Place Emile Cresp lors d'une exposition artistique dans l'ancien Centre administratif.

Madame GALATEAU fait part de son abstention car elle est réticente à l'implantation de certaines boutiques sur cette place.

Adopté à l'unanimité
(abstention des groupes socialiste,
communiste et MNR)

III. RESSOURCES HUMAINES

1-Création d'un emploi d'attaché territorial

Le Maire rappelle que le tableau des effectifs du grade d'attaché territorial comprend 16 attachés territoriaux.

La Direction des Ressources Humaines est composée de deux unités, une unité Administration des Ressources Humaines, consacrée principalement à la gestion des carrières, de la paie et du suivi budgétaire; et une unité Développement des Ressources Humaines, consacrée essentiellement à la formation des personnels, la communication interne et la sécurité du travail.

Cette Direction, qui gère 900 agents permanents et plus de 200 vacataires, doit procéder chaque année à un nombre considérable de recrutements. Or au sein de cette Direction, il n'existe pas de poste spécialisé dans les procédures de recrutement, ces tâches incombant principalement au Directeur du service.

Rappelons que la réussite d'un recrutement repose sur une démarche rigoureuse, réclamant un travail important de préparation et d'analyse.

Afin d'optimiser le processus de recrutement, il vous est proposé de créer, à compter du 1^{er} décembre 2005, un emploi d'attaché territorial au sein de la Direction des Ressources Humaines, ce qui porterait le tableau des effectifs de ce grade à 17 emplois.

Adopté à l'unanimité

2-Conservatoire municipal de musique et de danse - majoration des heures d'enseignement

Le Maire rappelle que par délibération du 3 octobre 2005, vous avez approuvé l'augmentation du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement dispensées au Conservatoire Municipal de Musique et de Danse, pour atteindre toutes disciplines confondues 356 heures hebdomadaires pour l'enseignement, la coordination et l'accompagnement, et 4 heures hebdomadaires pour les animations et le passage des examens.

Or le nombre d'heures hebdomadaires accordé à la discipline batterie / percussions s'avère insuffisant pour répondre à toutes les demandes.

Il vous est donc proposé de majorer d'1h30 le nombre d'heures d'enseignement de cette discipline à compter du 21 novembre 2005, portant ainsi le nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement à 6h %.

Le nombre total des heures d'enseignement hebdomadaire dispensé au Conservatoire Municipal de Musique et de Danse s'élèvera à 357h Vz. Le nombre d'heures hebdomadaires consacré aux animations et aux passages d'examens reste fixé à 4.

Adopté à l'unanimité

IV. MARCHES & TRAVAUX

1- Appel d'offre relatif à la fourniture, au montage et à l'intégration, la mise en mains de mobiliers de bureau sur le site du Centre Administratif de Montrouge - Avenant 2 au lot 2-3

Monsieur GIRAULT expose que le lot 2-3 du marché de fourniture, montage et intégration, mise en service et mise en mains de mobiliers de bureau sur le site du Centre Administratif de Montrouge a été attribué à l'Entreprise GPA Signalétique pour un montant de 17 016 € HT, soit 20 351,14 € TTC.

Lors de sa séance du Conseil Municipal du 3 octobre 2005, un avenant modificatif a été accepté, portant le montant du marché à 22 970,90 € HT, soit 27 473,20 € TTC. Le mode de fonctionnement du Centre Administratif conduit à quelques modifications, notamment en ce qui concerne les vitrines d'affichage. Il est donc nécessaire de prendre en compte ces nouveaux besoins.

Le nouveau montant total du marché est ramené à 18 434,9 € HT, soit 22 048,14 € TTC.

Il convient donc d'adopter un avenant pour permettre la modification de ces fournitures de signalétiques.

Adopté à l'unanimité

2- Appel d'offre relatif à la fourniture, au montage et à l'intégration, la mise en mains de mobiliers de bureau sur le site du Centre Administratif de Montrouge - Avenant 1 au lot 1-3

Monsieur GIRAULT rappelle que le Conseil Municipal, à l'issue d'une procédure d'appel d'offre, a attribué le 22 décembre 2004, le lot 1-3 du marché de fourniture, montage et intégration, mise en service et mise en mains de mobiliers de bureau sur le site du Centre Administratif de Montrouge.

Le lot 1-3, concernant le mobilier sur mesure et les banques de prêts, a été attribué aux Etablissements Millet pour un montant de 57 893,26 € HT, soit 69 240,34 € TTC.

Lors de l'emménagement dans les nouveaux locaux de la Médiathèque, il apparaît nécessaire de procéder à des adaptations des meubles de ce lot. Il est notamment prévu une banque de prêt supplémentaire à la section actualité afin de garantir une meilleure surveillance des locaux.

Ainsi, les modifications sont précisés comme suit :

Suppression de 2 tablettes de verre sur la banque adulte : moins value de 306,76 € HT,
Remplacement d'un caisson dans une console en arc de cercle : plus value de 276,48 € HT,
Une table type 2 supplémentaire : plus value de 1 983 € HT,
Modification des tables type 2 au niveau des pieds et du panneau : plus value de 1 563,12 € HT
Modification des tables type 3 au niveau du caisson : plus value de 872,25 € HT
Création d'une assise inclinée pour les bancs vidéo : plus value de 1 647 € HT,

Suppression de 2 tablettes de verre sur la banque jeunesse : moins value de 354,24 € HT,
Changement de la matière du panneau de la banque jeunesse : plus value de 1 205 € HT,
Suppression de 2 tablettes de verre sur la banque discothèque : moins value de 401,76 € HT,
Modification des panneaux de verre de la banque discothèque : moins value de 700 € HT,
Diminution de la hauteur des panneau séparatifs : moins value de 265,95 € HT,
Rajout d'une banque de prêt dans la section actualité : plus value de 5 659,26 € HT.

Il résulte de ces modifications un coût supplémentaire de **11 177,40 € HT** soit 13 368,17 € TTC. Le coût total de ce lot est donc porté à 69 070,66 € HT soit 82 608,51 € TTC.

Il convient donc d'adopter un avenant pour permettre la modification de ces fournitures de mobilier sur mesure.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable sur cet avenant lors de sa séance du 14 novembre 2005.

Adopté à l'unanimité

3- Appel d'offre relatif à la fourniture et à l'intégration, la mise en mains de mobiliers de bureau sur le site du Centre Administratif de Montrouge - Avenant 1 au lot 1-6

Monsieur GIRAULT rappelle que le Conseil Municipal, à l'issue d'une procédure d'appel d'offre, a attribué le 22 décembre 2004, le lot 1-6 du marché de fourniture, montage et intégration, mise en service et mise en mains de mobiliers de bureau sur le site du Centre Administratif de Montrouge.

Le lot 1-6, concernant l'équipement des bureaux et des réserves de la Médiathèque, a été attribué à l'entreprise Forum création SAS pour un montant de 24 715,51 € hors taxes, soit 29 559,76 € toutes taxes comprises.

Lors de l'emménagement dans les nouveaux locaux de la Médiathèque, il apparaît que les réserves peuvent permettre un stockage plus important que ce qui était initialement prévu. En conséquence, il est opportun d'acquérir du mobilier de rangement supplémentaire afin de rendre encore plus performant le fonctionnement de la nouvelle Médiathèque.

Ainsi, les besoins en meubles supplémentaires sont précisés comme suit :

6 Rayonnages double face départ au prix unitaire de 429,66 € HT
7 Rayonnages double face suivant au prix unitaire de 337,86 € HT
5 Rayonnages simple face départ au prix unitaire de 218,43 € HT

Il résulte de ces modifications un coût supplémentaire de **6 035,13 € HT** soit 7 218,02 € TTC. Le coût total de ce lot est donc porté à 30 750,64 € HT soit 36 777,77 € TTC.

Il convient donc d'adopter un avenant pour permettre la modification de ces fournitures de mobilier de bureau.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable sur cet avenant lors de sa séance du 14 novembre 2005.

Adopté à l'unanimité

4- Appel d'offre relatif à la fourniture, au montage et à l'intégration, la mise en mains de mobiliers de bureau sur le site du Centre Administratif de Montrouge - Avenant 1 au lot 1-7

Monsieur GIRAULT expose que le lot 1-7 du marché de fourniture, montage et intégration, mise en service et mise en mains de mobiliers de bureau sur le site du Centre Administratif de Montrouge, qui concerne le système antiviol de la médiathèque, a été attribué à l'entreprise IDENT pour un montant de 36 236,80 € HT, soit 43 339,21 € TTC.

La configuration initiale de la Médiathèque impose des modifications marginales des prestations initialement prévues par le marché. Il en résulte que le coût du marché est ramené à 36 200,28 € HT soit 43 295,53 € TTC.

Il convient donc d'adopter un avenant pour permettre la modification de ces fournitures de système antiviol.

Adopté à l'unanimité

5- Appel d'offre relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants municipaux de la Ville de Montrouge - Avenant 1 au lot n° 1

Madame GASTAUD rapporte que le lot n°1 du marché de fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants municipaux de la Ville de Montrouge a été notifié à l'Entreprise BUREAU le 22 août 2005.

Celle-ci informe la Ville par courrier reçu le 12 octobre 2005, de la cession en location-gérance de son fonds de commerce à la Société POMONA EPISAVEURS, à effet à la date du 1^{er} octobre 2005.

L'Entreprise POMONA EPISAVEURS présentant les mêmes garanties sur le titulaire initial, devient titulaire du marché.

Le présent avenant de transfert a pour objet de constater le changement de personnalité juridique du marché d'entretien des denrées alimentaires.

Il vous est proposé de d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

6- Résultat de la procédure de marché négocié relative à l'aménagement des ateliers municipaux

Monsieur GIRAULT expose qu'un avis d'appel public à la concurrence, concernant le marché négocié relatif aux travaux d'aménagement des ateliers municipaux, a été envoyé pour publication le 22 juillet 2005 auprès du BOAMP, du Moniteur des Travaux Publics et du JOUE ; la publication a également été effectuée sur Internet via les sites et www.editender.com/montrouge.

Le marché est dévolu en douze lots séparés. Il doit être exécuté en cinq mois à compter de la notification du marché.

La date limite de remise des candidatures était fixée au 19 août 2005. Les plis, au nombre de 40, ont été ouverts le 25 août 2005. Les candidatures ont été analysées selon les critères suivants : références, capacité technique, capacité financière. Le Maire, en qualité

de personne responsable du marché et conformément à l'article 66 du code des marchés publics, a arrêté la liste des candidats admis à déposer une offre le 31 août 2005 (voir annexe). Les dossiers de consultation ont été adressés aux candidats retenus le 05 septembre 2005; une pièce complémentaire (plan) leur a été transmise le 19 septembre 2005.

Réunie le 26 septembre 2005, la Commission d'Appel d'Offres a constaté **qu'aucune candidature n'a été agréée pour le lot n° 11** et déclare ce lot infructueux.

La date limite de remise des offres est fixée au 07 octobre 2005. Trois offres ont été remises pour le lot 1 ; **aucune offre pour le lot 2** ; une offre pour le lot 3 ; deux offres pour le lot 4 ; une offre pour le lot 5 ; cinq offres pour le lot 6 ; cinq offres pour le lot 7 ; huit offres pour le lot 8 ; deux offres pour le lot 9 ; deux offres pour le lot 10 ; une offre pour le lot 12.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 14 novembre 2005 afin de prendre connaissance du résultat de la négociation et de la proposition de classement des offres établie par la personne responsable du marché :

Lot 1 : maçonnerie

1°) SULLY BATIMENT pour un montant total de 210 991,00 €/HT (solution de base avec option incluse « sol industriel »)

2°) SCGE

3°) EHRMANN

Lot 3 : menuiseries bois intérieures

1°) Une seule offre : LARIGAUDERIE pour un montant de 23 800,00 €/HT

Lot 4 : faux plafonds, platerie, isolation

1°) DECOR ISOLATION pour un montant de 35 165 €/HT

2°) SULLY BATIMENT

Lot 5 : métallerie - portes de garage

1°) Une seule offre : BREUZARD pour un montant de 120 506,75 €/HT (solution de base et option incluse « cloison grillagée »).

Lot 6 : revêtements de sols et murs

1°) EFI pour un montant total de 8 331,90 €/HT

2°) SER

3°) SESINI ET LONGHI

4°) RENE DUPUIS

5°) DG PEINTURE

Lot 7 : Peinture

1°) RENE DUPUIS pour un montant total de 44 456,17 €/HT, solution de base + options « peinture de sol » et « signalétique ».

2°) DG PEINTURE

3°) PEINTURES PARISIENNES

4°) P2RB

5°) SESINI ET LONGHI

Lot 8 : Electricité

1°) PORTAL pour un montant 71 444,05 €/HT

2°) THEVENET

3°) GUINIER

4°) FORCLUM

5°) VIROULET

6°) STERREN

les offres SEI et BRUNET ont été déclarées non conformes.

Lot 9 : Plomberie, sanitaires

- 1°) CPIC pour un montant total de 30 064,79 €/HT solution de base et option « extincteur » incluse
- 2°) UTB

Lot 10 : Chauffage, ventilation

- 1°) UTB pour un montant de 184 000 €/HT
- 2°) CPIC

Lot 12 : Rayonnage

- 1°) Une seule offre remise de PROVOST d'un montant de 48 500 €/HT

La commission d'appel d'offres a approuvé ce classement et a décidé d'attribuer les lots du marché aux entreprises classées n°1.

Il vous est proposé de prendre acte des décisions de la Commission d'appel d'offres pour l'attribution des lots 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 12 du marché et de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché.

Adopté à l'unanimité

7- Résultat de la procédure de marché négocié relative à la réhabilitation du gymnase Maurice Arnoux

Monsieur GIRAULT rapporte qu'un avis d'appel public à la concurrence, concernant le marché négocié relatif à la réhabilitation du gymnase Maurice Arnoux, a été envoyé pour publication le 9 septembre 2005 auprès de BOAMP, du Moniteur des Travaux Publics et du JOUE ; la publication a également été effectuée sur Internet via les sites www.marchesonline.com et www.editender.com/montrouge.

Le marché est dévolu en neuf lots séparés.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 03 octobre 2005. Les plis, au nombre de 55, ont été ouverts le 04 octobre 2005. Les candidatures ont été analysées selon les critères suivants : références, moyens techniques, moyens humains. Le Maire, en qualité de personne responsable du marché et conformément à l'article 66 du code des marchés publics, a arrêté la liste des candidats admis à déposer une offre le 05 octobre 2005 (voir annexe). Les dossiers de consultation ont été adressés aux candidats retenus le 11 octobre 2005.

La date limite de remise des offres a été fixée au 31 octobre 2005. Une offre a été reçue pour le lot 1. Trois offres pour le lot 2. Une offre pour le lot 3. Quatre offres pour le lot 4. Deux offres pour le lot 5. Cinq offres pour le lot 6. Huit offres pour le lot 7. Deux offres pour le lot 8. Une offre pour le lot 9.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 14 novembre 2005 afin de prendre connaissance du résultat de la négociation et de la proposition de classement des offres établie par la personne responsable du marché.

Lot 1 : installation de chantier, démolition, gros œuvre, revêtements durs - VRD

Une seule offre a été transmise pour ce lot, d'un montant supérieur à l'estimation du marché. Cette offre n'a pas été retenue pour ce motif.

Lot 2 : menuiseries extérieures - serrurerie - métallerie

- 1°) DIB pour un montant de 103 522,10 €/HT
- 2°) LA METALLERIE MODERNE
- 3°) SOMEN

Lot 3 : plomberie, chauffage, ventilation, désenfumage

Une seule offre a été transmise pour ce lot, d'un montant supérieur à l'estimation du marché.
Pour ce motif, elle n'a pas été retenue.

Lot 4 : électricité, courants forts et faibles

1°) HEROULT INDUSTRIE pour un montant de 94 563 €/HT

2°) CIAC

3°) FORCLUM

L'offre de la société THEVENET a été rejetée car non conforme.

Lot 5 : menuiseries intérieures et cloisonnement bois, mobilier, miroiterie

Une seule offre a été remise pour ce lot, qui n' a pu être retenue car non conforme.

Lot 6 : faux plafonds

1°) ISOPHON pour un montant total de 98 237,85 €/HT (solution de base et option « faux plafond métallique » incluse)

2°) SEPVO

3°) AU GAGNEUR

4°) JACQMIN

5°) SERTAC

Lot 7 : Peinture, revêtements de sols souples et sportifs

1°) LES PEINTURES PARISIENNES pour un montant total de 139 617,56 €/HT (solution de base + options « revêtement sol sportif salle multi-sports » et « peinture salle multi-sports »

2°) LAGARDE et MEREGNANI

3°) DG PEINTURE

4°) SOCAPE

5°) SEPVP

6°)JMS

7°) PESEY

Lot 8 : agrès, ring, tatamis, équipements sportifs

1°) BERNARD BODIN SPORTS pour un montant total de 53 695,01 €/HT (solution de base et option « protections murales salles multi-sports »

2°) DECASPORTS

Lot 9 Appareil élévateur

1 °) ERMHES pour un montant de 16 200 €/HT

La commission d'appel d'offres a approuvé ce classement et a décidé d'attribuer les lots du marché aux entreprises classées n°1.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte des décisions de la Commission d'appel d'offres pour l'attribution des lots 2, 4, 6, 7, 8 et 9 du marché et de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché.

Monsieur FIET demande si les plans du gymnase peuvent être mis à la disposition du conseil municipal. Les plans sont alors présentés aux conseillers.

Monsieur SAINT-MARTIN demande, concernant le lot n°1 sur les démolitions déclaré infructueux, quels sont les moyens de régler ce problème et s'il risque d'y avoir des conséquences sur le début des travaux.

Monsieur le Maire répond qu'aucune action n'est possible tant que la démolition n'a pas eu lieu.

Monsieur GIRAULT ajoute que la procédure est relancée et que les délais légaux vont être respectés.

Adopté à l'unanimité

8- Résultat de la procédure de marché négocié relative à la création d'une halte-garderie dans la ZAC Messier

Monsieur GIRAULT expose qu'un avis d'appel public à la concurrence, concernant le marché négocié relatif à la réhabilitation d'une halte-garderie, a été envoyé pour publication le 9 septembre 2005 auprès de BOAMP, du Moniteur des Travaux Publics et du JOUE ; la publication a également été effectuée sur Internet via les sites www.marchesonline.com et www.editender.com/montrouge.

Le marché est dévolu en neuf lots séparés.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 03 octobre 2005. Les plis, au nombre de 46, ont été ouverts le 04 octobre 2005. Les candidatures ont été analysées selon les critères suivants : références, moyens techniques, moyens humains. Le Maire, en qualité de personne responsable du marché et conformément à l'article 66 du code des marchés publics, a arrêté la liste des candidats admis à déposer une offre le 05 octobre 2005 (voir annexe). Les dossiers de consultation ont été adressés aux candidats retenus le 11 octobre 2005.

La date limite de remise des offres a été fixée au 31 octobre 2005. Deux offres ont été reçues pour le lot 1. Une offre pour le lot 2. **Aucune offre pour le lot 3.** Deux pour le lot 4. Une pour le lot 5. **Aucune offre pour le lot 6.** Six pour le lot 7. Trois pour le lot 8. Deux pour le lot 9.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 novembre 2005 afin de prendre connaissance du résultat de la négociation et de la proposition de classement des offres établie par la personne responsable du marché.

Lot 1 démolition gros oeuvre carrelages faïences
1°) MRCS pour un montant de 48 000 €/HT
2°) SULLY

Lot 2 menuiseries extérieures
1°) KB GLASS pour un montant de 19 964 €/HT.
Une seule offre a été remise pour ce lot.

Lot 4 : plâtrerie faux plafonds
1°) JACQMIN pour un montant de 34 300 €/HT
2°) DECOR ISOLATION

Lot 5 : Menuiseries intérieures
1°) LARIGAUDERIE pour un montant de 55 000 €/HT
Une seule offre a été remise pour ce lot

Lot 7 : électricité courants forts et faibles
1°) THEVENET pour un montant de 55 000 €/HT
2°) HEROULT
3°) CIAC
4°) PORTAL
5°) DEAL ELEC
6°) HUARD

Lot 8 : peintures revêtements de sols souples
1°) DG PEINTURES pour un montant de 29 000 €/HT
2°) PEINTURES PARISIENNES
3°) SOCAPE

Lot 9 : aménagements extérieurs jeux d'enfants
1°) KOMPAN pour un montant de 12 764,20 €/HT
2°) FRASNIER

La commission d'appel d'offres a approuvé ce classement et a décidé d'attribuer les lots du marché aux entreprises classées n°1.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte des décisions de la Commission d'appel d'offres pour l'attribution des lots 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9 du marché et de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché.

Adopté à l'unanimité

V. AFFAIRES DIVERSES

1- Rapport d'activités 2004 du SIPPEREC

Monsieur PAUCARD expose que la commune de Montrouge est adhérente au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) depuis 1924, date de sa création.

Conformément à l'article L 5211-389 du CGCT, le SIPPEREC a adressé à chaque commune membre un rapport d'activités dont voici les grandes lignes pour l'année 2004 :

Compétence Electricité

La loi du 9 août 2004 confirme la place des collectivités locales comme acteurs du service public de distribution, et prévoit également la transformation d'EDF et GDF en sociétés anonymes, l'Etat conservant au minimum 70% du capital.

51,8 km de toiture ont été supprimées dans 23 communes, dont 23,3 grâce aux aides du syndicat. Pour accélérer le dispositif, le SIPPEREC a approuvé un plan triennal (2006/2008) d'enfouissement proposé par EDF, à hauteur de 15 millions €.

Les redevances de concession versées diminuent fortement en raison du changement d'assiette de la redevance R2.

L'année 2004 a été marquée par une baisse de 2,66% du nombre de clients au tarif vert et une faible progression des clients au tarif bleu et jaune. Les ventes sont en augmentation de 1,11%.

Le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'énergie s'est ouvert aux professionnels, dont les collectivités territoriales. Le SIPPEREC a proposé la mise en oeuvre du groupement de commandes d'achat d'électricité en coordination avec le SIGEIF, qui met en place un groupement de commandes pour l'achat de gaz.

Compétence Télécommunications

La concession de l'infrastructure de fibre noire nommée IRISE atteint 360 km sur le territoire du SIPPEREC, et compte 994 points de raccordement. Près de 2500 km de fibre optique noire ont été commercialisées en 2004, contre 830 l'année précédente.

La loi de confiance dans l'économie numérique de mai 2004, codifiée à l'article L 2234-35 du CGCT, permet aux collectivités d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques.

En 2004, les travaux de construction des réseaux câblés ont repris sur les plaques Nord et Sud, conformément aux protocoles d'accord. Au total, plus de 55 887 prises ont été réalisées fin 2004 sans investissement des collectivités.

Le 12 octobre 2004, le Comité Syndical du SIPPAREC a décidé de lancer une délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques sur la boucle locale électrique.

Les services du Syndicat aux villes adhérentes

Les marchés du 3^{ème} groupement de commandes de services de télécommunications suivent leur cours jusqu'au 31 décembre 2006.

60 villes ont confié au Syndicat le contrôle des déclarations d'occupation du domaine public par les opérateurs et le recouvrement de la redevance induite.

France Télécom est le principal propriétaire des réseaux avec 1400 km de réseaux de télécommunications aériens.

Monsieur ROBINEAU souligne qu'il est mentionné dans ce rapport d'activités qu'EDF/GDF vont devenir des SA. Or l'ouverture du capital d'EDF aux capitaux privés signifie à terme sa privatisation, ce qui est incompatible avec la mission d'intérêt général du service public.

Monsieur VINCENT remarque qu'il n'est pas souhaitable qu'EDF soit privatisé.

VI. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Maire expose qu'à l'occasion de la séance du 21 décembre prochain, il sera procédé au vote du budget primitif de la Ville de Montrouge pour 2006.

Le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2006 peut se résumer comme suit :

Les années 2004 et 2005 présentent un niveau record d'investissements structurants pour la Ville (27,52M€ au CA 2004, près de 38M€ inscrits en 2005 qui s'étaleront sur plusieurs exercices). Par ailleurs, 2004 est l'année où l'encours de dette a cessé de décroître. Avec un étiage à 8,71 M€ au 01/01/2004, la dette a repris une tendance haussière à compter de cette date. Les investissements très nombreux qui façonnent le nouveau visage de la Ville sont financés pour une part importante par l'emprunt et leur charge est répartie sur plusieurs générations d'utilisateurs. 2006 s'inscrit dans cette droite ligne et l'investissement reste à un niveau élevé. Il peut sembler dans l'ordre des choses que de solliciter la contribution de l'utilisateur ou du contribuable pour ces services nouveaux offerts à tous, mais c'est le devoir de l'équipe municipale de veiller au maintien dans une logique de toujours mieux plutôt que de toujours plus.

En parallèle, il ne faut pas négliger l'évolution des recettes de la Ville. 2006 est une année tout à fait tendue quant aux recettes. La taxe professionnelle devrait présenter un visage encore peu dynamique cette année (contrairement à ce que nous avons connu il y a quelques années quand la hausse régulière des bases finançait largement l'expansion de notre commune). La taxe professionnelle a depuis lors été largement réformée, des entreprises se sont installées localement (Sanofi,...) et d'autres établissements historiques s'en vont (Schlumberger, dont le départ a commencé largement en 2005 et devrait s'achever en 2006). Depuis des années, Montrouge s'est donné les moyens de son développement par une action volontaire auprès des entreprises et c'est ainsi que l'équipe municipale entend continuer. Au-delà du contexte local, il ne faut pas oublier que des craintes pèsent quant à la pérennité de cet impôt majeur pour le budget. Une réforme qui ferait reposer la taxe professionnelle sur la valeur ajoutée introduirait manifestement un aléa dans les ressources (la valeur ajoutée étant par définition plus réactive à la conjoncture que les bases actuelles sur des stocks d'immobilisations). Plus sensibles à la conjoncture, ces recettes, selon les premières simulations réalisées sur les hypothèses sur lesquelles l'Etat a travaillé, seraient vraisemblablement en baisse par rapport au produit actuel. Au delà de la problématique fiscale, les dotations de l'Etat ne devraient pas être en croissance marquée, comme une brève étude du contexte national et international devrait nous le montrer. Les

recettes de fonctionnement en progression très modérée, avec des dépenses en hausse (fonctionnement des nouvelles structures et charge de la dette en hausse), dégager une marge notable d'autofinancement, objectif récurrent de la municipalité, s'avère un vrai enjeu.

I- LE CONTEXTE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2006

1-1 Le contexte local : Une analyse de la situation financière de la Ville de Montrouge

En préalable à l'examen des tendances de 2006, il faut s'attacher à voir ce qui a pu caractériser les années précédentes, particulièrement l'année 2004 (dernière clôturée) et l'année 2005 en cours.

1-1-1 La section de fonctionnement et la chaîne de l'épargne :

L'équilibre de cette section (épargne dégagée) fait l'objet d'une attention toute particulière car les nouvelles structures induisent des frais de fonctionnement nombreux (personnel, entretien, fonctionnement courant,...), la charge de la dette pèse sur le fonctionnement à travers les intérêts. Avec en parallèle des recettes de fonctionnement atones (fiscalité, dotations), l'équilibre s'avère difficile. Or un excédent de fonctionnement (épargne dégagée) permet d'autofinancer une part des investissements et de recourir d'autant moins à l'emprunt, donc de charger d'autant moins le fonctionnement les années suivantes.

Dans la lignée du CA2003, le CA2004 présente encore une amélioration du taux de réalisation des prévisions budgétaires de dépenses de fonctionnement. En effet, après avoir noté 95,8% d'exécution en 2003, nous atteignons 97,5% en 2004.

Le premier poste des dépenses de fonctionnement est celui des frais de personnel. 28,44M€ au CA2003, 31,05M€ au CA2004 et 32,50M€ au BT2005, l'augmentation en est régulière. L'exécution atteint 99,8% de la prévision en 2004. L'année 2004 est aussi caractérisée par des recrutements très nombreux tant pour les structures d'enseignement (11 classes ouvertes à la rentrée 2004), de petite enfance et pour la culture (recrutements pour la médiathèque qui change en profondeur l'offre culturelle de Montrouge sur ce secteur). 2005 s'affiche en relative modération, même si l'enveloppe croît encore. Entre BT2004 et BT2005, l'augmentation s'affiche à +4,4% alors qu'elle était de +9,2% entre CA2003 et CA2004 et +5,6% de CA2002 à CA2003.

Le deuxième poste est celui des charges à caractère général. Il atteint 14,98M€ au BT2005. Il s'agit du domaine des dépenses de fonctionnement les plus classiques, pour autant les plus diverses : fluides, téléphone, alimentation, habillement, entretien, maintenance, services divers (conseils, avocats, intérimaires,...). Phénomène comparable à celui constaté sur les frais de personnel, le taux d'exécution budgétaire est en augmentation : 93,5% en 2003 et 95% en 2004. Le CA2004 est en hausse de 30,2% par rapport au CA2003. L'année 2005 se veut une année modérée et affiche une baisse de 3,2% entre le BT2004 et le BT2005. Ceci est possible au prix d'une affectation des crédits toujours retravaillée.

Les contingents et participations constituent la troisième dépense de fonctionnement, avec 3,94M€ au BT2005. Il s'agit ici de contingents versés par la Ville auprès de divers organismes (brigade des sapeurs-pompiers de Paris, participation de la Ville au métro, ...). On trouve aussi des subventions diverses, que ce soit au centre d'action sociale, à la caisse des écoles, à de très nombreuses associations (dont la subvention a une progression indexée en général sur l'hypothèse d'inflation du projet de loi de finances). Les organismes de logement social sollicitent la Ville sur cette enveloppe lorsqu'elles demandent à la ville de les aider sur la charge foncière afférente à leurs opérations. Durant longtemps, les dépenses relatives au traitement des ordures ménagères de la Ville ont été payées sur ce chapitre. Depuis 2005, cette compétence étant gérée en direct par la Communauté de Communes Châtillon-Montrouge, des sommes importantes sont parties de ce chapitre et

sont inscrites ailleurs au budget Ville. La baisse est de 34,6% entre le BT2005 et le BT2004, qui correspond à l'inscription de plus de 1,45M€ pour le traitement des ordures ménagères sur le budget de la CCCM. Au demeurant, certaines autres participations ont pris fin, à l'image du versement 1999 du contingent d'aide sociale au département (contractuellement étalé jusqu'en 2004).

Les charges financières sont en hausse, dans un contexte où les taux (du moins en Europe) affichent une réelle stabilité. Nous sommes à 0,70M€ au BT2005 alors que le BT2004 affichait 0,4M€ (et 0,32M€ au CA2004). Nous parlons ici essentiellement des intérêts de la dette, mais aussi de manière accessoire aux frais de la ligne de trésorerie. Il est pertinent d'appréhender ces frais financiers de manière globale. En effet, la gestion de la dette et de la trésorerie sont aujourd'hui intimement mêlées. La ligne de trésorerie, assortie de conditions légèrement meilleures que les emprunts classiques et d'une grande souplesse de gestion, est sollicitée en priorité. Les emprunts classiques sont levés quand un déficit durable de trésorerie est perçu. Ceci permet d'optimiser les frais financiers. L'année 2004 a donc bénéficié de cet encours très limité (8,71 M€). Les emprunts souscrits durant l'année 2004 ont, pour la plupart, commencé à porter intérêts en 2005 (compte tenu des profils d'amortissement et des index choisis). Il est donc normal que la charge d'intérêts soit en hausse en 2005. De même, les prévisions 2006 intègrent les intérêts d'emprunts mobilisés en 2005.

Dernier poste des dépenses de fonctionnement, les autres charges de fonctionnement sont en hausse et atteignent 2,28M€ au BT2005. Le poids du transfert du traitement des ordures ménagères sur la CCCM est important. En effet, principe a été arrêté de reverser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à la CCCM à due concurrence du coût de leur traitement. La dépense s'inscrit sur ce chapitre depuis le 1^{er} janvier 2005.

Au total, après une hausse de 11,6% des dépenses de fonctionnement entre CA2003 et CA2004, les prévisions de 2005 se veulent sous le signe de la modération. C'est une hausse de 0,8% qui s'affiche à ce jour entre le BT2004 et le BT2005.

STRUCTURE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les frais de personnel se situent entre 59% et 60% des dépenses de fonctionnement. Ce ratio peut sembler élevé, mais il demeure relativement stable. Par ailleurs, il résulte directement de choix économiques de la municipalité. Les charges à caractère général sont un des moteurs de la hausse des dépenses. Il est donc logique de retrouver leur part dans les dépenses totales passer de 21,5% en 2002 à 28% en 2004. L'année 2005 devrait vraisemblablement afficher une stabilisation de cette tendance. Tout aussi logique est la baisse de la part des contingents et participations. De 15,5% des dépenses en 2002, on les retrouve à 10,7% en 2004 et sur ce point l'année 2005 devrait marquer encore un cap à la baisse.

PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT

Le taux de réalisation des prévisions budgétaires de recettes est de 101,4% en 2004 contre 102,6% en 2003. Les prévisions sont donc toujours dépassées, signe de la prudence indispensable à cet exercice (surtout dans un contexte où les dépenses sont de mieux en mieux réalisées).

La première des ressources de fonctionnement de la Ville est la fiscalité. L'exécution des prévisions fiscales est passée de 102,5% en 2003 à 101% en 2004. Les recettes fiscales ont baissé en 2003 (-7,4%) sous le coup de la réforme de la taxe professionnelle notamment. 2004 est l'année d'une hausse très modérée des recettes fiscales (+1,9%, soit moins que l'inflation). Elles s'inscrivent en 2005 en hausse, puisque le BT2005, avec 33,71 M€, est en hausse de 11,7% par rapport au BT2004. Ce n'est pas l'effet de la taxe professionnelle. Les impôts « ménages » (taxe d'habitation, taxes foncières) sont en hausse

sensible sous l'effet de livraisons de logements ou d'exonérations parvenues à leur terme (certains logements sont exonérés de taxe foncière pour des durées plus ou moins longues sous conditions fixées par l'Etat). La taxe professionnelle, qui constitue encore environ 50% de nos recettes de fiscalité directe locale, est en baisse nette, résultante du départ de Schlumberger pour une deuxième tranche, malgré l'arrivée d'enseignes nouvelles comme Sanofi (dont la contribution fiscale devrait, raisonnablement, connaître une montée en puissance dans les années à venir). Ceci a amené à augmenter les taux de la fiscalité directe locale en 2005. La hausse du produit fiscal de 2005 est, de fait, liée très directement à une année tout à fait exceptionnelle en terme de droits de mutations. Ces droits, acquittés sur les transactions immobilières, devraient se situer en 2005 entre 3,3M€ et 3,6M€ (il est trop tôt pour avancer des chiffres plus précis).

Les dotations et participations reçues sont le deuxième poste de recettes de fonctionnement. Elles atteignent 20,85M€ au BT2005, soit 11,3% de hausse par rapport au BT2004. Celle-ci n'est pas le fait des dotations de l'Etat. Composante essentielle de ce poste de recette (près de 72%), la dotation globale de fonctionnement (DGF) affiche des hausses rarement au-delà de 1%. Les diverses dotations compensatoires instaurées par l'Etat pour dédommager les collectivités d'exonérations de fiscalité sont sur une tendance tout à fait baissière. A l'image de la dotation de compensation sur la taxe professionnelle (DCTP), l'enveloppe consacrée aux collectivités locales est bien souvent résiduelle dans le calcul de la DGF, et des baisses de 5% à 10% annuelles sont courantes.

Les produits des services sont en hausse. Avec 7,61 M€ au CA2004, la hausse est de 22,5% en comparaison avec le CA2003. Le BT 2005 s'inscrit en hausse de 1,5% par rapport au BT2004, mais en léger recul si l'on compare cette prévision avec le CA2004. La limite de cet exercice de comparaison (BT/CA) se voit dans le taux de réalisation des prévisions : 109,1% en 2003 et 105,8% en 2004. Il est trop tôt pour dire si les produits des services se stabiliseront en 2005 ou continueront leur progression.

Les autres produits de fonctionnement sont assez marginaux tant du point de vue de leur montant que de leur nature. Ils ont rapporté 0,92M€ en 2004 et sont inscrits pour 0,88M€ en 2005. Il s'agit de produits exceptionnels tels des remboursements d'assurance (personnel, biens matériels,...).

Au total, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 2,6% entre le CA2003 et le CA2004 (à rapprocher de la hausse parallèle des dépenses de 11,6%). En 2005, sous toutes les réserves liées à un exercice non clos, les prévisions totales de recettes sont en hausse de 10,1% (année exceptionnelle pour les droits de mutations immobilières et pour les dotations hors DGF) par rapport au BT2004, tandis que les dépenses prévues sont en hausse de 0,8% (suivi soutenu des dépenses de personnel et des charges à caractère général).

STRUCTURE DES PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT

Les impôts et taxes se stabilisent autour de 53% des recettes de fonctionnement, depuis la fin de la réforme de la taxe professionnelle en 2003. Les dotations et participations sont stabilisées vers 32,51% pour les mêmes raisons (la réforme ayant induit plus de dotations et moins de taxe professionnelle). Les produits des services ont augmenté et atteignent 13,17%. Les autres produits de fonctionnement sont à 1,59% du total des recettes de fonctionnement.

CHAINE DE L'EPARGNE

L'excédent brut courant était en augmentation au BP2005 par rapport au BP2004. Les recettes exceptionnelles de l'année 2005 devraient améliorer encore cet excédent. Pour autant, la charge de la dette (intérêts et capital) est en augmentation et ceci se voit sur l'épargne nette. Par ailleurs, le solde immobilier prévu pour 2005 est négatif (-4,66M€). La

Ville dégage potentiellement un autofinancement de ses investissements hors dette et hors immobilier de 1,88M€ au BT 2005.

Une réelle tendance haussière se dessine sur les dépenses de fonctionnement et en parallèle une hausse plus limitée des recettes.

1-1-2 Analyse de la dette :

ANALYSE DE LA DETTE

Au premier janvier 2004, l'encours de dette de la Ville de Montrouge atteignait 8,71 M€, ce qui est tout à fait bas pour une ville de notre strate démographique et avec la capacité d'emprunt qui est la nôtre. Il est de 19,70M€ au premier janvier 2005.

En capital comme en intérêts, la charge de la dette augmente de nouveau. L'année 2005 a vu aboutir notamment une renégociation de conditions sur l'encours du Crédit Agricole, et une baisse des marges sur l'indice Euribor sur toutes ses maturités.

1-1-3 L'investissement et son financement :

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Il a été choisi de traiter à part tout ce qui concerne l'immobilier. Par des simples retraitements, les recettes de cessions immobilières sortent des recettes de fonctionnement et les acquisitions des dépenses d'investissement.

Le solde immobilier, cela se constate depuis plusieurs années, est désormais négatif (le dernier solde positif remonte au CA2002). Avec -4,66M€ au BT2005, nous avons le solde le plus négatif depuis 2002, toutefois proche des -4,33M€ du BT2004

Après l'autofinancement, il existe un certain nombre de recettes de la section d'investissement. Les subventions en font partie. Il s'agit de subventions d'équipement que des entités publiques diverses nous octroient: département, région, Sipperec,... Les subventions atteignent une inscription de 4,52M€ au BT2005. Ce sont des subventions notifiées à la Ville de Montrouge, mais dont le versement pourra intervenir de manière décalée selon l'avancement des travaux subventionnés.

Autres recettes d'investissement, les taxes dites d'urbanisme (dépassement du plafond local de densité, taxe locale d'équipement) sont parfois conséquentes. Au CA2004, ce sont plus de 5M€ qui sont venus financer notre section d'investissement par ce biais. Malheureusement, ces taxes sont très incertaines tant sur leur montant (en fonction des opérations de promotion immobilière montées) que sur leur délai de paiement (des décalages interviennent souvent dans les travaux ou des délais de paiement peuvent être accordés par le Trésorier municipal). De ce fait, les recettes sont variables d'une année sur l'autre, à l'image des recettes inscrites au BT2005 de 2,24M€ (moins de la moitié du CA2004).

Le fonds de compensation de la TVA est aussi une recette d'investissement. En 2005, il est de l'ordre de 1,2M€. Ce remboursement d'une frange de la TVA payée par la collectivité sur ses investissements (au motif que la Ville ne collecte pas de TVA) est fonction des investissements 2 années auparavant.

Toutes ces recettes vont venir financer les investissements de la Ville. Ici, la différence entre réalisé (CA) et prévu (BT) est fondamentale. Les investissements nouveaux sont inscrits au budget, par souci de transparence, dans leur totalité, même si l'opération est pluriannuelle. De ce fait, le BT porte des inscriptions d'investissements qu'il conviendra de reporter sur l'exercice suivant pour la partie non réalisée. Il est procédé de même manière pour les recettes d'emprunt qui n'auront pas eu à être sollicitées une année donnée, mais dont l'inscription doit être maintenue pour l'équilibre budgétaire. Les 41,58M€ de

d'investissement au BT2005 sont donc le stock des opérations inscrites et dont l'exécution s'étalera sur plusieurs exercices.

Le solde du montage, à savoir la partie des investissements non financée par autofinancement, ressources propres d'investissement ou subventions, doit être financée par emprunt. Après un emprunt nul en 2002, et 2M€ au CA2003, l'équilibre du CA2004 a nécessité la levée de 17,10M€ d'emprunt. Pour boucler le financement des 41,56M€ d'investissements au BT2005, nous avons 27,26M€ d'emprunt.

II- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2006

11-1 Les charges de fonctionnement :

CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Le DOB2006 est, avec 34M€ à 6,1% d'augmentation par rapport au BP2005 et 4,6% au regard du BT2005. Certes, on parle ici de 1,5M€ de dépenses en plus, mais ceci est pour bonne part lié au glissement vieillesse technicité, ainsi qu'à des mesures gouvernementales qui viennent s'appliquer dans notre collectivité (hausse prévisible du point d'indice, revalorisation des traitements les plus bas,...).

Dans le même esprit, les charges à caractère général sont elles aussi très suivies quant à leurs évolutions. Avec des OB2006 à 14,5M€, la hausse est de 2,1% par rapport au BP2005 et -3,2% en comparaison avec le BT2005. Il est tout à fait primordial d'ajuster au mieux le niveau des dépenses courantes aux besoins d'un service public optimisé. Le fait de tenir de la sorte l'évolution des dépenses courantes contribue à un meilleur autofinancement des investissements.

Les contingents et participations sont aussi en baisse aux OB2006, que ce soit par rapport au BP2005 (-23,2%) ou au BT2005 (-13,5%). Le montant de la dépense est de 3,41 M€. L'objet de cette dépense reste le même que les années précédentes. Parmi celles-ci, les subventions versées aux associations tout comme celles versées aux partenaires de la Ville (Centre d'action sociale,...) sont sous le régime d'une augmentation calquée sur l'hypothèse d'inflation du projet de loi de finances (+1,8%). Cette baisse s'explique, de fait, essentiellement par la disparition de quelques contributions importantes.

Les charges financières sont en hausse en 2006. Les emprunts d'équilibre de 2005 n'interviendront qu'en fin d'année. Cependant, il est possible, par simulation de ces emprunts et en tenant compte de celui qui a déjà été mobilisé en mars 2005 (5M€ au Crédit Agricole d'Ile de France) de quantifier la hausse induite. Avec 0,98M€, les frais financiers liés à la dette et à la ligne de trésorerie sont en hausse de l'ordre de 40% par rapport au BP2005 tout comme au BT2005. Malgré des anticipations de taux relativement favorables à échéance 2006, malgré les conditions auxquelles les banques nous prêtent (les meilleures obtenues par la Ville en emprunts classiques comme en lignes de trésorerie), la hausse de l'encours se répercute de manière tout à fait directe et quantifiable sur la charge de notre dette.

Au total, les dépenses de fonctionnement des OB2006 atteignent 54,65M€, soit 2,7% de plus qu'au BP2005 et 0,5% de plus qu'au BT2005.

STRUCTURE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les frais de personnel sont en hausse supérieure aux autres charges de fonctionnement, il s'agit de dépenses essentiellement liées à des mesures auxquelles la Ville ne peut pas se soustraire. De même, les frais financiers gagnent une part en hausse parmi les dépenses de fonctionnement.

11-2 Les produits de fonctionnement :

PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT

Impôts et taxes sont inscrits à hauteur de 32M€ au DOB 2006. Nous sommes 1,7% au dessus du BP2005 et 5,1% en dessous du BT2005. Les contributions directes acquittées par les ménages devraient connaître une évolution conforme aux années précédentes, sous réserve d'une revalorisation des bases à l'initiative de l'Etat en loi de finances.

La taxe professionnelle, en revanche, est très incertaine. Depuis 2004, la société Schlumberger quitte petit à petit son site de l'avenue Jean Jaurès. La Ville a subi de ce fait, en 2004 et 2005 des pertes importantes de bases de taxe professionnelle. Il semble que 2006 marque l'épilogue de ce départ, ce qui signifie la perte de dernières enseignes importantes pour la Ville (Axalto notamment). A ce jour, aucun élément ne nous indique que cette perte pourra être compensée dès 2006 (en tout état de cause cela est impossible sur le site de l'avenue Jean Jaurès puisque toute société s'y installant ne paierait de taxe professionnelle pleinement que deux années après).

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à l'image des taxes « ménages » devrait évoluer de manière comparable aux années précédentes. Il ne faut pas oublier qu'une part importante de cet impôt est reversée à la CCCM, qui prend en charge en contrepartie le traitement des ordures ménagères.

Droits de stationnement et taxe sur l'électricité sont aussi dans le sillage des années précédentes.

Les droits de mutation posent les mêmes questions que lors des précédents budgets. Ces droits peuvent rapporter du simple au triple (voire plus) à la Ville. Leur produit est loin d'être marginal (avec 3,3 à 3,5M€ au BT2005, cela correspond environ à la moitié du produit de la taxe d'habitation ou de la taxe sur le foncier bâti.).

Les dotations et participations représentent 19,60M€ de recettes aux OB2006. Nous sommes ici en hausse de 2,1% par rapport au BP2005 et en baisse de 6% par rapport au BT2005. Comme pour les prévisions fiscales, la prévision des dotations n'est pas chose facile.

En ce qui concerne les dotations de l'Etat, l'expérience des années précédentes tout comme la connaissance du contexte budgétaire de l'Etat nous force à la modération. Une augmentation de 1% de la DGF est inscrite aux orientations budgétaires (à l'image de l'augmentation de l'année précédente). En revanche, la DCTP (dotation de compensation de la taxe professionnelle) versée par l'Etat en compensation d'exonérations qu'il a instaurées, sera encore une fois la résultante de l'enveloppe DGF globale au sens large. Après avoir payé la DGF de base, la DGF intercommunale, la péréquation, la DCTP est réellement une résultante. Nous envisageons en 2006 une baisse de l'ordre de 8% des compensations fiscales à l'image des années précédentes. Les autres dotations (instituteurs, de décentralisation,...) sont inscrites au même niveau que l'année dernière, compte tenu de leur grande stabilité.

Les dotations ne provenant pas de l'Etat doivent aussi être ramenées à des niveaux plus normaux que ceux constatés en 2005..

Tous ces éléments expliquent une évolution globale des dotations en hausse par rapport au BP2005 (qui n'intégrait pas les dotations exceptionnelles de la CAF et du département), mais en baisse très nette par rapport au BT2005.

Les produits des services atteignent 7,30M€ aux OB2006, soit 1,1% de plus que le BP 2005 et en stagnation par rapport au BT2005. Aucun changement radical n'est prévu sur ces ressources. La piscine municipale devrait connaître une période de fermeture à l'image de 2005. Les principaux tarifs vous seront proposés en hausse de 1,8%. Compte tenu de l'existence d'effets de structure sur la tarification des services rendus (quotients familiaux, fréquentation variable, ...) il semble raisonnable de cantonner la hausse à 1,1% du BP2005.

Dans l'ensemble, la structure des recettes se maintient. Les recettes fiscales (directes et indirectes) restent autour de 53,4% des recettes de fonctionnement. Les dotations et participations sont encore proches de 33% des recettes de fonctionnement. Les

produits des services dépassent 12% et la résultante (autres produits) représente environ 1,6%

II-3 La chaîne de t'épargne :

LA CHAÎNE DE L'EPARGNE

Les OB2006 marquent un suivi au plus près des dépenses de fonctionnement qui augmentent légèrement et n'ont pas tenu compte d'importantes recettes exceptionnelles (droits de mutation et dotations). Il est logique que nous constatons une baisse légère de l'excédent brut courant par rapport à 2005. Avec 6,99M€, il est cependant proche du BP2005 et supérieur au BP2004 et au BT2004.

La charge de la dette intervenant sur l'épargne nette, celle-ci se retrouve dégradée légèrement aux OB2006 par rapport à 2005 (BP et BT), mais aussi par rapport à 2004 (BP2004).

En revanche, le solde immobilier étant nettement moins négatif que les années précédentes aux OB2006 (-0,66M€), l'autofinancement prévu aux OB2006 est légèrement supérieur aux années précédentes (2,38M€).

II-4 L'investissement et son financement :

Investissement et financement

Concernant le solde immobilier aux OB2006, quelques acquisitions sont prévues (1,8M€) notamment dans le diffus et autour de la place Cresp. Parallèlement, des cessions sont prévues, en particulier un pavillon rue Boileau, l'ensemble pour 1,14M€. Avec des dépenses moins élevées que les années précédentes et des recettes plus élevées, le déficit prévu lors des OB2006 sur l'immobilier est en baisse notable par rapport à 2005.

Pour les autres recettes d'investissement, les tendances sont diverses. Aucune subvention nouvelle n'est inscrite, compte tenu du fait que toutes les subventions d'équipement notifiées à ce jour sont inscrites au BT2005.

Le FCTVA contribue au budget pour un montant de 1,2M€ comme l'année précédente.). Ici encore la prudence est de mise si l'on se souvient que le périmètre retenu pour le FCTVA est en constante révision et que les conditions du remboursement (le taux de remboursement) changent d'une année sur l'autre.

Les taxes d'urbanisme (TLE/PLD) sont prévues à un niveau en hausse légère par rapport à 2005. De par les permis de construire accordés et les notifications des services de l'équipement, on peut espérer environ 2,59M€ de taxes d'urbanisme contre 2,24M€ au BT2005.

Les dépenses d'investissement hors dette et hors immobilier se situent légèrement en dessous des prévisions du BP2005 (18,47M€ en 2006 contre 25,59M€ au BP 2005). La comparaison avec le BT n'est pas pertinente puisque le BT intègre le budget supplémentaire donc tous les reports de crédits sur des opérations pluriannuelles. On constate donc une légère baisse des mesures nouvelles qui restent cependant à un niveau élevé

Pour le bouclage financier des investissements, la Ville prévoit de recourir encore à l'emprunt. 12,11M€ sont nécessaires pour financer les 18,47M€ d'investissements hors immobilier.

De toute évidence, l'équipe municipale entend maintenir un niveau d'investissement, comme elle s'y est engagée dans son projet de mandat. Ces investissements sont financés par l'emprunt, mais pas uniquement. Le maintien d'un autofinancement satisfaisant des investissements implique des efforts nombreux sur les dépenses de fonctionnement si l'on ne veut pas trop utiliser le levier des recettes de fonctionnement (et de la fiscalité notamment). Il faudra faire face en 2006 à de nombreuses difficultés. Pour autant, le programme sera respecté.

Monsieur VINCENT indique qu'il ne partage pas l'optimisme démontré dans la présentation du contexte national : la légère décline du chômage est due selon lui à la montée du nombre de bénéficiaires du RMI et la croissance est largement surestimée depuis trois ans. Il dénonce également l'absence d'information et de concertation.

Monsieur le Maire répond que les chiffres du chômage sont fixés selon les règles du BIT et que la croissance a augmenté de 0,4% le trimestre dernier. Il ajoute, concernant ce que Monsieur VINCENT appelle la surcharge des écoles, que la moyenne est de seulement 25 à 26 élèves par classe à Montrouge.

Monsieur VINCENT précise qu'il a parlé de « surpopulation dans les écoles », et il ajoute que suite à une demande de communication d'études en juillet réitérée en septembre, il n'a toujours pas reçu de réponse.

Monsieur le Maire répond que tout est à la disposition des élus, et qu'à chacune des ses demandes, des réponses lui ont été apportées.

Monsieur ROBINEAU remarque que le vote du budget en décembre est préférable pour les marchés publics, mais qu'il serait plus judicieux d'élaborer le budget en février.

Monsieur le Maire répond que le débat d'orientations budgétaires a été rédigé avec beaucoup de prudence, et qu'il en sera de même pour le budget primitif.

Monsieur ROBINEAU fait part de ses inquiétudes concernant la réforme de la taxe professionnelle.

Monsieur le Maire est lui aussi très inquiet, et il précise que si l'Etat baisse la taxe professionnelle auprès des communes pour diminuer cette charge auprès des entreprises, les communes ne pourront plus accueillir les entreprises.

Madame GALATEAU dénonce l'augmentation de l'encours de dettes et les écoles provisoires ainsi que l'inexistence de crèche.

Concernant les écoles provisoires, Monsieur le Maire répond que la construction d'une école maternelle dans la ZAC de Montrouge est difficile à cause de l'immobilisme de la Ville de Paris ; et il indique que la liste des crèches figure dans « Montrouge magazine ».

INTERVENTIONS DIVERSES

1 - Transformation de la Rue Fénelon en rue piétonne

Monsieur ROBINEAU demande pourquoi il n'a pas reçu le courrier déposé en octobre à l'attention des élus concernant la fermeture de cette rue.

Monsieur le Maire répond que ce courrier était apparemment nominatif.

Monsieur FIET trouve choquant que cette rue publique ne soit pas dédiée à la circulation publique, et estime qu'il s'agit là d'un privilège local réservé à quelques accédants à la propriété.

Monsieur le Maire précise qu'il y a 30% de logements sociaux dans ce secteur, et que les riverains consultés sont très largement favorables à cette situation pour des raisons de sécurité.

2 - La situation actuelle des banlieues

Monsieur VINCENT considère que l'arrêté de couvre-feu n'est pas utile à Montrouge, et ajoute que la baisse du nombre d'éducateurs, la suppression d'éducateurs de rue, les réductions de crédits aux associations sont des mesures défavorables au maintien du calme.

Monsieur le Maire répond que la situation actuelle est due à 30 ans d'incurie, et que des arrêtés de reconduction des mineurs la nuit sont pris à Montrouge depuis 2002. Il ajoute

qu'il n'y a jamais eu de suppression de postes d'éducateurs de rue, que les effectifs concernant l'encadrement de jeunesse sont en constante augmentation et que les crédits aux associations sont augmentés chaque année.

3 - Danger de la Rue Quinet à double sens

Madame LASSERRE met en garde du danger pour les enfants en raison du double sens de la Rue Quinet.

Monsieur PAUCARD l'informe de la remise à sens unique de cette rue prochainement.

4 - Les arrêtés de couvre-feu pris à Montrouge

Monsieur ROBINEAU demande si les arrêtés doivent figurer dans la liste des décisions municipales. Il souhaite savoir aussi si l'arrêté de couvre-feu était justifié.

Monsieur le Maire répond que l'arrêté a été pris dans le cadre du pouvoir de police du Maire, et il précise qu'il a été pris par simple prévention.

5 - Remboursement des adhésions à la piscine suite à sa fermeture

Monsieur FIET demande si la Ville va rembourser les adhésions au club de natation.

Monsieur le Maire répond que c'est à la charge de l'association, non de la commune, suite à la fermeture prolongée de la piscine.

6 - L'entretien de la pelouse synthétique du Stade Jean Lezer

Monsieur FIET s'inquiète de l'entretien de la pelouse synthétique du C.A.M.

Monsieur le Maire répond que les agents du C.A.M doivent assurer l'entretien global des locaux puisqu'ils en ont la responsabilité et qu'ils sont sur place.

Monsieur SAINT-MARTIN précise que des visites régulières du Service des Sports ont lieu au C.A.M, et qu'une convention réglant ces questions existe entre la Ville et le C.A.M.

Monsieur SIMBOZEL remarque que l'appel d'offres sur les pelouses synthétiques n'a pu être attribué.

La séance s'achève à 23 heures 20 minutes.

